

Registre des délibérations

Syndicat Intercommunal
de Regroupement Pédagogique
Os-Marsillon / Abidos

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 
ID : 064-256402579-20230630-2023_16-DE

DÉLIBÉRATION N°2023/16

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à dix-huit heures, le Comité Syndical de ces Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIRASSOU Jean-Claude, Président.

Présents : Mme BACARDATZ Martine, M. BRUNO Jacques, M. CHAFFANEL Christian, M. de GRANGE Edouard, Mme DONNAY Vanessa, Mme JOUBERT Mireille, M. MIRASSOU Jean-Claude, M. TOULOUSE Jérôme.

Absents excusés : Mme AGRAFEIL Karine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CAZALET Mélinda, Procuration à Mme BACARDATZ Martine,

M. de GRANGE Edouard a été nommé secrétaire de séance.

Délibération fixant le tableau des Emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis du comité social territorial émis dans sa séance du 29 juin 2023.

Le Président du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON, rappelle au Comité Syndical du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de fixer le tableau des emplois du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON comme suit à effet du 1^{er} septembre 2023, pour tenir compte de la :

- suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 14.50 heures hebdomadaires

- création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 13 heures hebdomadaires

- modification d'un emploi d'ATSEM à temps non complet de 25.90 heures hebdomadaires à 26.75 heures hebdomadaires.

- modification d'un emploi d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 16.75 heures hebdomadaires à 17.00 heures hebdomadaires.

- modification d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 6.50 heures hebdomadaires à 6.75 heures hebdomadaires.

Registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 064-256402579-20230630-2023_16-DE



Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Os-Marsillon / Abidos

Après avoir entendu le Président du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON, dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON

DÉCIDE

A effet du 1^{er} septembre 2023 :

- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 14.50 heures hebdomadaires
- la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 13 heures hebdomadaires
- la modification d'un emploi d'ATSEM créée par la Délibération du 29 janvier 2021, à temps non complet de 25.90 heures hebdomadaires à 26.75 heures hebdomadaires.
- la modification d'un emploi d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe créée par la Délibération du 25 septembre 2020, à temps non complet de 16.75 heures hebdomadaires à 17.00 heures hebdomadaires.
- la modification d'un emploi d'adjoint d'animation créée par la Délibération du 1^{er} juillet 2022, à temps non complet de 6.50 heures hebdomadaires à 6.75 heures hebdomadaires.

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les jour, mois et an que dessus.

Nombres de membres en exercice :	. 10
Nombre de membres présents :	. 8
Nombres de suffrages exprimés :	. 9
Votes contre :	. 0
Votes pour :	. 9
Date de convocation :	21/06/2023

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 30 juin 2023

Le Président,

Jean-Claude Mirassou

